

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique se déroulera sur la commune d'Evron du mardi 4 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 3 février 2022 à 17h00, concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société AJAY EUROPE située Z.I. du Grand Verger à Evron (53600), en vue d'exploiter, après régularisation et extension du site, des installations de fabrication et de traitement de dérivés iodés.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente et un jours, le dossier de la demande d'autorisation sera déposé à la mairie d'Evron située 4 rue de Hertford à Evron (53600), afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00). Le dossier sera également consultable sur le poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Mayenne située 46 rue Mazagran à Laval (53000), aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, l'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera disponible à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et sur le site internet des services de l'État en Mayenne : (<http://www.mayenne.gouv.fr>, rubrique « politiques publiques », onglet « environnement, eau et biodiversité », puis « installations classées industrielles, carrières », « autorisation »). Il y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et son résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis réputé sans observation de la mission régionale d'autorité environnementale.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition à la mairie d'Evron, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit et par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr en précisant l'objet du courriel « enquête publique - société AJAY EUROPE à Evron », du mardi 4 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 3 février 2022 à 17h00. Elles seront dans ce cas annexées au registre d'enquête de la mairie. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Méga Octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur le site des services de l'État en Mayenne précité.

Monsieur Michel THOMAS, cadre bancaire en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie d'Evron et y recevra en personne les observations du public aux dates suivantes : mardi 4 janvier 2022 de 9h00 à 12h00, mardi 18 janvier 2022 de 15h00 à 18h00, samedi 29 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 3 février 2022 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'Etat, à la préfecture de la Mayenne (bureau des procédures environnementales et foncières) et à la mairie d'Evron, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Régis JULLIOT, responsable du projet, tél. : 02.43.01.35.35, adresse mail : julliot.regis@ajay-europe.com

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Celle-ci sera prise par le préfet de la Mayenne.